



**Accueil
0-3 ans**

Vos démarches d'inscription pas à pas !

Calendrier, pièces à fournir, modalités d'inscription :
tout ce qu'il faut savoir sur l'accueil collectif.

1

Prendre un rendez-vous au LUI*

Selon le calendrier de la commission (page 6) et à partir du 6^e mois de grossesse

Inscription en crèches municipales, privées ou associatives dans lesquelles la Ville réserve des berceaux :

➤ Par téléphone

01 49 15 38 60

➤ Sur place

La Manufacture - *Lieu Unique d'Inscription

Mail Pierre Desproges | 37/39, rue Victor Hugo
Lundi, mardi, mercredi, jeudi 9h-12h30
et 13h30-17h. Jeudi, sur rendez-vous, 17h-19h.

➤ En ligne

pratique.pantin.fr > Portail familles

➤ Info +

L'inscription en crèche départementale se fait dorénavant sur la plate forme du département : macreche.seinesaintdenis.fr

2

Préparer les pièces justificatives

➤ Afin de constituer le dossier de pré-inscription fournir originaux et copies :

> Un acte de naissance

(si l'enfant n'est pas encore né, le transmettre dès la naissance)

> Un justificatif de domicile,

datant de moins de trois mois

> Un justificatif de la situation socio-professionnelle,

datant de moins de trois mois (justificatifs de revenus, contrat de travail, promesse d'embauche, attestation de formation...)

> Un justificatif d'identité

3

Se rendre au rendez-vous

➤ Chaque famille est reçue individuellement par un responsable de structure d'accueil collectif. C'est l'occasion de :

> Poser des questions sur les conditions de modes d'accueil collectif

> Définir sa demande (nombre de jours de garde, localisation, etc.)

> Finaliser le dossier de pré-inscription en déposant les pièces (étape 2) et en précisant la liste des établissements souhaités

4 modes d'accueil selon le besoin

• La **crèche collective** est réservée à un accueil régulier en temps plein.

1 établissement en gestion municipale

• Les **établissements multi-accueil** accueillent tous les enfants quel que soit le type d'accueil choisi : temps plein, temps partiel, régulier ou occasionnel.

5 établissements en gestion municipale
6 établissements privés et/ou associatifs à Pantin dans lesquelles la ville réserve des places. La gestion quotidienne est entièrement assurée par ces structures.
2 établissements en gestion départementale (les inscriptions se font sur la plateforme : macreche.seinesaintdenis.fr)

• Les **haltes-jeux** permettent aux parents et aux assistantes maternelles de faire découvrir à l'enfant, de façon ludique et conviviale, la vie en collectivité. Cet accueil est occasionnel et limité à trois demi-journées par semaine.

Les inscriptions se font directement auprès du responsable d'établissement (renseignements auprès du Lieu Unique d'Inscription).

• Le **service d'accueil familial** propose un accueil au domicile des assistantes maternelles municipales. Elles se retrouvent régulièrement à la Maison de la petite enfance afin de permettre aux enfants un accueil collectif. Cette formule est réservée à l'accueil régulier à temps plein.

Les assistantes maternelles agréées employées par la Ville de Pantin sont encadrées par des professionnels de la petite enfance et bénéficient régulièrement de formation. Si votre assistante maternelle est absente, votre enfant sera accueilli par une autre assistante maternelle.

➤ Des temps d'accueil adaptés

• L'accueil régulier (journée complète) :
> sur 2, 3, 4 ou 5 jours (les jours sont fixés à l'avance).

• L'accueil occasionnel (demi-journée) :
trois demi-journées maximum par semaine.

➤ Infos +

Le choix de l'établissement d'accueil est indépendant de votre lieu de résidence.



1 Service d'accueil familial
11, rue des Berges
Du lundi au vendredi 7h-19h

2 Crèche collective
Berges
11, rue des Berges
Du lundi au vendredi 7h30-18h30

3 Établissements multi-accueil

3 Bergerons
11, rue des Berges
Du lundi au vendredi 8h-18h

4 Courtilières
15, avenue Aimé Césaire
Du lundi au vendredi 7h30-18h30

5 Françoise Dolto
35, rue Formagne
Du lundi au vendredi 8h-18h

6 Les Petits rougets
17-23, rue Rouget de Lisle
Du lundi au vendredi 7h30-18h30

7 Rachel Lempereur
29, rue Auger
Du lundi au vendredi 7h30-18h30

8 Le Nid des tout-petits (privé)
10, rue Méhul
Du lundi au vendredi 7h30-18h30

9 Les Petits d'homme (privé)
41, rue Delizy
Du lundi au vendredi 8h-18h30

10 Les Petits d'homme Distillerie (privé)
35, rue Victor Hugo
Du lundi au vendredi 8h15-18h30

11 Les Poulains (privé)
13, rue Hoche
Du lundi au vendredi 7h30-19h

12 Rocambole (privé)
140, avenue Jean Lolive
Du lundi au vendredi 7h30-18h30

13 Les Bobinos (associatif)
10, rue Gabrielle Jossierand
Du lundi au vendredi 7h-19h

14 Les Petits minotiers
32, rue Delizy
Du lundi au vendredi 7h30-19h
(réservé aux salariés de la ville de Pantin)

Halte-jeux

15 Coquelicots
Centre social des Courtilières
Lundi, mardi, jeudi 9h-12h30
et 13h-16h30, mercredi et vendredi 9h-12h30

16 Courteline
2, allée Courteline
Lundi, mardi, jeudi 9h-12h30
et 13h30-17h, mercredi et vendredi 9h-12h30

Crèche parentale

17 Jolis mômes
42, av. Édouard Vaillant
(inscription directement auprès de l'établissement)

Crèche départementale

18 Annie Fratellini
11-13, rue Gabrielle Jossierand
Du lundi au vendredi 7h-18h45

19 Pellat
3, rue du docteur Pellat
Du lundi au vendredi 7h-18h45

Capacité d'accueil totale : 574

- > 326 places municipales
- > 164 places réservées auprès des crèches associatives ou privées
- > 84 places départementales (attribuées par le Département)

4 Examen du dossier de pré-inscription en commission d'admission

Le dossier de pré-inscription est étudié en Commission d'Admission aux Modes d'Accueil (CAMA) qui se réunit deux fois par an, selon le calendrier défini.

Chaque demande peut faire l'objet d'un maximum de trois passages par enfant en commission, à raison d'un seul passage par année civile.

Calendrier des commissions

	Date de naissance	Période d'inscription	Réponse
Printemps 2023	Du 1 ^{er} janvier 2021 au 27 avril 2023	Du 3 janvier au 7 avril 2023	Début juin 2023
Automne 2023	Du 1 ^{er} janvier 2021 au 19 octobre 2023	Du 19 juin au 19 octobre 2023	Mi-novembre 2023

Critères d'attribution

La CAMA est garante de l'équité de traitement des demandes et de l'attribution des places, dans le respect de la mixité sociale.

> Les critères impératifs

- la capacité d'accueil correspondante à l'âge de l'enfant
- le lieu de résidence : Pantin

> Les critères complémentaires

- la situation socio-professionnelle : parent(s) en activité, en recherche d'emploi, en congé parental, à temps partiel...
- la situation médicale ou sociale : handicap, protection sociale de l'enfance...
- la situation familiale : fratrie, gémeauté...

5 Réponse de la CAMA

La décision prise par la CAMA est notifiée aux familles par courrier uniquement.

> **Si le dossier est retenu** : la famille doit contacter l'établissement dans les 15 jours pour confirmer l'inscription définitive (visite médicale et vaccination à prévoir).

> **Si le dossier est refusé** : il est possible de représenter sa demande ultérieurement.

Tous les enfants ne peuvent être accueillis dans le cadre collectif. Il est important de prévoir une solution alternative avant la réponse de la commission.

Infos +

Plus de
32 %

des demandes
satisfaites
en 2022.

Pour découvrir les différents modes d'accueil :

rendez-vous au Relais petite enfance un jeudi par mois
18h-20h sur inscription.

Pour les parents futurs employeurs d'assistant(e) maternel(le) :

rendez-vous au Relais petite enfance deux mardis par mois
14h-16h sur inscription.



Un lieu pour vos démarches petite enfance

La Manufacture | Mail Pierre Desproges | 37/39, rue Victor Hugo

➤ Pour connaître les différents modes d'accueil

Relais petite enfance

Tél. 01 49 15 39 55 | relais-petite-enfance@ville-pantin.fr

Lundi, mardi, mercredi et jeudi 9h-12h30 et 13h30-17h

Jeudi sur rendez-vous de 17h à 19h

➤ Pour s'inscrire

Lieu Unique d'Inscription (LUI)

Tél. 01 49 15 38 60 | inscription-petite-enfance@ville-pantin.fr

Lundi, mardi, mercredi et jeudi 9h-12h30 et 13h30-17h

Jeudi, sur rendez-vous, de 17h à 19h

➤ Pour être soutenu dans son rôle de parent

Relais des parents

Tél. 01 49 15 72 20 | relaisdesparents@ville-pantin.fr

lundi et mardi 9h-12h30 et 13h30-17h30

Mercredi 9h-17h30

Jeudi 9h30-12h30 et 16h-20h